

Centre de santé et de services sociaux du Suroît 	ORDONNANCE COLLECTIVE		
	SARM À L'UNITÉ DE RÉADAPTATION FONCTIONNELLE INTENSIVE (RFI)		
Référence à : ☐ Protocole ☐ Règle de soins ☐ Méthode de soins	En vigueur le : 26.04.2012	Révisé le : 	Numéro OC 2012 PCI-03

PROFESSIONNELS VISÉS

Tous les professionnels travaillant à l'unité de réadaptation fonctionnelle intensive (RFI).

ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S)

1. Questionnaire SARM pour tout patient en RFI.

- Doit être complété lors de toute admission dans le but d'évaluer et de classer les patients.

2. Évaluation de la classification des patients en RFI.

- Doit être effectuée selon le tableau ci-joint à l'admission et durant le séjour si modification de l'état de santé du résident :

☐ CATÉGORIE 1	☐ CATÉGORIE 2
Hygiène adéquate	Hygiène inadéquate
Qui n'a pas de bris cutané (plaies, psoriasis, eczéma) ou capable de suivre traitement	Qui a un bris cutané (plaies, psoriasis, eczéma) et incapable de suivre traitement
Qui ne nécessite aucune intervention invasive (trachéotomie, gastrostomie, sonde, etc..)	Qui nécessite une intervention invasive (trachéotomie, gastrostomie, sonde, etc.
Qui est continent	Qui est incontinent
Qui collabore aux mesures de prévention	Qui ne collabore pas aux mesures de prévention

SITUATION CLINIQUE VISÉE

La majorité des cas d'infection à SARM sont acquis en milieu hospitalier ou dans des milieux de réadaptation par l'intermédiaire du personnel soignant. Les mesures de contrôle du SARM visent à adapter les mesures d'isolements en fonction de la clientèle de la réadaptation.

INDICATIONS DE DÉPISTAGE

En cours de séjour :

- Patient de retour d'un transfert d'un autre milieu de soins pour traitement ou examen (séjour > 24 heures).

Sites anatomiques à dépister :

- Nez : l'écouvillonnage des 2 narines ;
- Plaies non cicatrisées ;
- Pourtour des stomies (ex : gastrostomie, trachéostomie) et des drains ;
- Cathéters seulement si rougeur ou écoulement suspect.

Idéalement, tous les sites doivent être dépistés au même moment.

INDICATIONS DE DÉPISTAGE SUITE À L'IDENTIFICATION D'UN NOUVEAU CAS

Si le nouveau cas est en RFI depuis < 72 heures :

- Dépister les patients ayant séjourné dans la même chambre.
- Si les résultats du dépistage révèlent la présence d'un deuxième cas, on procédera au dépistage de toute l'unité

Si le nouveau cas en RFI est non isolé depuis > 72 heures :

- Dépister les patients ayant séjourné dans la même chambre ;
- Dépistage de toute la RFI.

IDENTIFICATION DE L'ÉTAT DE PORTEUR

En réadaptation, l'identification doit être inscrite au PTI du patient et avoir une affiche «Contact » à la porte de la chambre.

Il est de la responsabilité des infirmières en prévention des infections d'assurer l'identification du statut de porteur via le centre hospitalier.

CONTRE-INDICATION(S)

Aucune

INTENTION THÉRAPEUTIQUE

Prévenir et diminuer la transmission du SARM en milieu de réadaptation.

Précautions additionnelles recommandées :

- **Ne jamais placer dans la même chambre qu'un patient porteur ERV** à cause des risques de transfert de la résistance aux antibiotiques entre ces micro-organismes ;
- Mettre affichette « **Contact** » à la porte de la chambre ;
- **Équipement de protection** : gants- jaquette selon classification ;
- **Port du masque** est recommandé lors de contact à moins d'un mètre avec un patient qui présente une infection respiratoire à SARM ou lors de manœuvres générant des aérosols (Ex: aspiration des sécrétions, traitement de nébulisation) ou lors de changement de pansement ;
- Lavage de mains avec solution hydro-alcoolisée ou eau/savon juste avant et juste après un contact avec un patient ou son environnement ;
- Matériel de soins et équipement à l'usage exclusif du patient SARM (stéthoscope, sphygmomanomètre, saturomètre, thermomètre jetable) ;
- Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre car à la fin de la période d'isolement, le surplus de matériel qui a possiblement été contaminé et qui ne peut être désinfecté devra être jeté ;
- Les déplacements ou les activités seront permises selon la catégorisation du patient à son admission.
- Tout le personnel devra observer les mesures préventives selon la classification du patient à l'admission ;
- En plus, pour le service de l'ergothérapie, nous recommandons des interventions individuelles et la stimulation de l'hygiène des mains pour le patient ;
- Repas : aucune mesure particulière pour la vaisselle ;
- Buanderie : suivre la procédure normale ;
- Visiteurs : informer les visiteurs des mesures préventives à suivre selon la classification à l'admission. Limiter les visiteurs à 2 / patient ;
- Stimuler le lavage de mains chez les patients et les visiteurs.

Durée des précautions additionnelles de contact :

Patient «potentiellement porteur»

- Cesser isolement si un résultat est négatif.

Patient nouvellement identifié porteur SARM :

- Maintenir isolement pour toute la durée de la réadaptation.

Patient connu SARM

- Si le patient a un résultat négatif, aviser l'infirmière (via le paget) de prévention qui évaluera le dossier.

DIRECTIVES

Gestion des lits en RFI

- Les patients SARM positifs peuvent être jumelés dans la même chambre sinon chambre privée ;
- Les patients SARM-communautaire doivent être dans une chambre privée stricte.

Communication inter-établissement

- Feuille de transfert intitulée « Signalement d'un usager nécessitant des précautions additionnelles » pour aviser le centre receveur du statut du patient lors d'un transfert pour examen ou transfert (# 1200-05-042 (67027) Nov.2008).

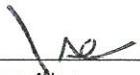
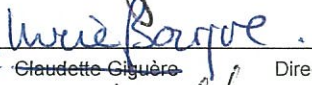
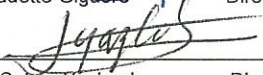
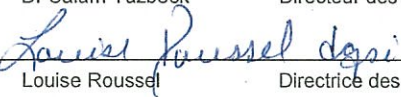
Désinfection de l'environnement :

- Nettoyer quotidiennement toutes les surfaces fréquemment touchées par les mains patient/personnel ;
- Remplacer la solution désinfectante et changer la vadrouille et les linges utilisés après le nettoyage de la chambre ;
- Nettoyage et désinfection complète de la chambre lors d'un transfert ou au départ selon les procédures d'hygiène et salubrité.

SOURCES / RÉFÉRENCES

Mesures de prévention et de contrôle des infections à *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline (SARM) dans les milieux de réadaptation. Produit par l'Institut national de Santé Publique du Québec, juin 2009.

Centre de santé et de services sociaux du Suroît 	ORDONNANCE COLLECTIVE		
	SARM À L'UNITÉ DE RÉADAPTATION FONCTIONNELLE INTENSIVE (RFI)		
Référence à : ☐ Protocole ☐ Règle de soins ☐ Méthode de soins	En vigueur le : 26.04.2012	Révisé le :	Numéro OC 2012 PCI-03

PROCESSUS D'ÉLABORATION			
Rédigé par  Lisanne Roy Conseillère en PCI		12/05/30 Date	
Révisé par _____ Nom et Titre		_____ Date	
Personnes consultées			
 Dr James Allan Microbiologiste		10/7/2012 Date	
 Lucie Barque Claudette Giguère Directeur réseau perte d'autonomie		2012/7/27 Date	
 Dr Salam Yazbeck Directeur des affaires médicales		21.06.2012 Date	
 Louise Roussel Directrice des soins infirmiers		21/06/2012 Date	

PROCESSUS D'APPROBATION	
Approuvé par  Dr Élise Gilbert Président(e) du CMDP	
20120530 Date	